

DECISION N° **01** /CI-ENERGIES DU **08 MAI 2023** PORTANT
RESILIATION DU MARCHE N° 2019-0-2-1421/03-14 RELATIF AUX TRAVAUX
D'ELECTRIFICATION DE 26 LOCALITES DANS LA REGION DU BAFING (LOT 1), PASSE
ENTRE COTE D'IVOIRE ENERGIES (CI-ENERGIES) ET LE GROUPEMENT
D'ENTREPRISES EMACI/ AGETIP ENERGIES et SERVICES (AES), POUR UN MONTANT
DE DEUX MILLIARDS DEUX CENT QUATRE VINGT QUATRE MILLIONS CENT UN
MILLE SIX CENTS (2 284 101 600) FRANCS CFA HT

LE DIRECTEUR GENERAL,

- Vu l'ordonnance n°2018-594 du 27 juin 2018 portant création, organisation et fonctionnement de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP) ;
- Vu l'ordonnance n°2019-679 du 24 juillet 2019 portant Code des Marchés publics ;
- Vu la loi n°2020-626 du 14 août 2020 portant définition et organisation des sociétés d'Etat ;
- Vu le décret n° décret n°2011-472 du 21 décembre 2011 portant création d'une société d'Etat dénommée Energies de Côte d'Ivoire, tel que modifié par le décret n°2017-773 du 22 novembre 2017 ;
- Vu le décret n°2021-871 du 15 décembre 2021 portant conditions et modalités de résiliation des marchés publics ;
- Vu le procès-verbal du Conseil d'Administration du 06 août 2021 portant nomination du Directeur Général de Côte d'Ivoire Energies ;
- Vu le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 27 octobre 2021 portant délégation de pouvoirs au Directeur Général ;
- Vu l'avis favorable n°03226/2023/MBPE/DGMP/DRRP/01818/40 du 19 Avril 2023 de la Direction Générale des Marchés Publics ;
- Vu le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration N°2 /2023 du mercredi 03 Mai 2023 autorisant le Directeur Général à résilier le marché public n°2019-0-2-1421/03-14 ;

DECIDE :

ARTICLE 1 :

Le marché n°2019-0-2-1421/03-14 relatif aux travaux d'électrification de 26 localités dans la Région du Bafing (lot 1) passé entre Côte d'Ivoire Energies (CI-ENERGIES) et le groupement d'entreprise EMACI/ AGETIP ENERGIES et SERVICES (AES), représenté par l'entreprise EMACI, en sa qualité de mandataire du groupement d'entreprises, dont le siège social est sis à Abidjan-Cocody Angré, 01 BP 10695 Abidjan 01, Tél : (225) 27 22 42 25 11, email : emacotedivoire@gmail.com, immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier d'Abidjan sous le numéro CI-ABJ-05-2013-B-5103, compte contribuable numéro 13 232. 39 D, est résilié pour faute du titulaire.

NK

ARTICLE 2 :

Les prestations effectivement exécutées feront l'objet d'un décompte définitif pour le règlement des sommes dues au groupement d'entreprises EMACI/AGETIP ENERGIES et SERVICES (AES) ou l'émission d'un ordre de recettes pour les sommes trop perçues ou à régler à des tiers.

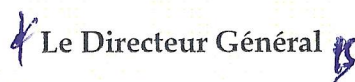
ARTICLE 3 :

Conformément aux dispositions de l'article 7 du décret 11 02021-871 du 15 décembre 2021 portant conditions et modalités de résiliation des marchés publics, les entreprises EMACI et AGETIP Energies et Services (AES) sont exclues des procédures de passation de marchés publics pour une période de deux (2) années, à compter de la date de la signature de la présente décision.

ARTICLE 4 :

le Directeur Général des Marchés Publics et le Directeur Général de Côte d'Ivoire Energies (CI-ENERGIES) assurent, chacun en ce qui le concerne, l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Bulletin Officiel des marchés publics de la République de Côte d'Ivoire. NK

Fait à Abidjan le **08 MAI 2023**

 Le Directeur Général

Noumory SIDIBE



AMPLIATIONS :

- ANRMP
- DGBF
- DGTCP
- DGMP
- Entreprise EMACI
- Entreprise AGETIP Energies et Services (AES)